

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : au projet de modification n° 3 du
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 58 228 en date du 6 avril 2021 de

M. le Maire de : Bourg-en-Bresse

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Monsieur Gérard BLANCHET qualité commissaire - enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 10 mai 2021 au vendredi 28 mai 2021

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Bourg-en-Bresse - Place de l'Hôtel de Ville

Autres lieux de consultation du dossier : Site internet de la Ville : www.bourgenbresse.fr

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Bourg-en-Bresse - Direction Aménagement et Services Techniques - BP 90419
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Bourg-en-Bresse (site de l'Hôtel de Ville - 2^{ème} étage) et sur le site internet de la Ville (www.bourgenbresse.fr)

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Lundi 10 mai 2021 de 9 R à 12 R ~~en~~ en salle du Plan

les Mardi 19 mai 2021 de 9 R à 12 R ~~en~~ en salle du Plan

les Vendredi 28 mai 2021 de 14 R à 17 R ~~en~~ en salle du Plan

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

10 mai 2021.

1^{ère} permanence = 9^h - 12^h.

19 mai 2021.

2^{ème} permanence = 9^h - 12^h.

Avis de la SEMCODA, reçu le jeudi 20 mai 2021, à 13h12 dans le registre électronique d'enquête publique (cf. annexe 1, en pièce jointe)

28 mai 2021

3^{ème} permanence: 16^h - 17^h00

Observation de M. Daniel Blatix, reçue par mail le 28/05/2021 à 16^h31.



Annexe 1

Gérard BLANCHET
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Direction de l'Aménagement et des
Services Techniques
BP 90419
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 18 mai 2021

Affaire suivie par : Nathalie SAEZ/ Séverine RODET
Pôle Aménagement
Téléphone : 04 74 50 79 98

Objet : BOURG-EN-BRESSE (01) – Modification du PLU – Contribution à l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Bourg-en-Bresse, nous souhaitons apporter plusieurs observations sur l'OAP Brou-Charmettes.

SEMCODA est l'un des propriétaires majoritaires du tènement. Des études techniques et paysagères sont actuellement en cours sur le secteur.

L'étude géotechnique ainsi que la première ébauche du dossier loi sur l'eau ont mis en évidence le secteur longeant le boulevard de Brou (parcelles AX 263, 264 et 37 à 40) comme l'espace le plus pertinent pour accueillir le bassin de rétention nécessaire à la gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site.

L'étude paysagère a été lancée à la demande de l'ABF afin qu'une réflexion globale soit menée. Les premières conclusions de cette étude tendent à démontrer qu'une symétrie paysagère entre les différents espaces présents le long des boulevards serait à privilégier.

Au vu de ces études, il nous semble opportun, de modifier la légende de l'OAP « espace prairie paysage » en « espace paysager » afin de répondre aux contraintes techniques du site et d'ouvrir les possibilités d'aménagement paysager sur cet espace.

Nous vous remercions d'avance de prendre en considération nos remarques et de les intégrer au registre de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

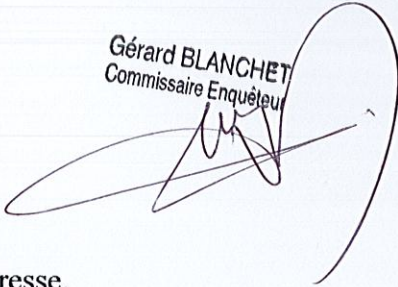
Bernard PERRET

Pièce jointe : Plan cadastral

Annexe 2

De : daniel. blatrix <daniel.blatrix89@orange.fr>
Envoyé : vendredi 28 mai 2021 16:31
À : BOURG_enquetepubliqueplu
Objet : 3ème modification

Gérard BLANCHET
Commissaire Enquêteur



Observations dans le cadre de la 3ème modification du PLU de Bourg en Bresse.

Observations sur le contenu des orientations :

Bourg engage la 3ème modification du PLU, outre de classiques modifications, certaines touchent à des projets structurants. Par exemple l'OAP Brouet avec ses 36184 m² (3,6 ha) ne peut-elle pas être un lieu de biodiversité en ville, avec création d'une zone maraîchère pour culture en ville et circuits courts ? Un même diagnostic pour l'OAP Brou-Charmettes, au lieu de nouvelles surfaces de commerces face au Monastère. Par ailleurs diminuer la part du logement social de certaines OAP est en décalage avec les besoins et un taux de pauvreté de 22% à Bourg. Aussi requalifier la dominante logement de l'OAP Vinaigrerie est un certain abandon de la maîtrise publique, laissant une grande latitude aux opérateurs.

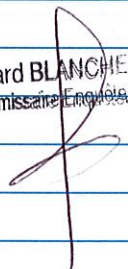
Observation sur le processus d'élaboration :

En 19 jours, la ville de demain se dessine donc avec une concertation au minimum légal, et sans animation d'un débat démocratique. A ce jour une seule observation du public, celle d'un bailleur. Il est dommage, pour l'ensemble des enjeux et conséquences (déplacements, services publics, agriculture, vie sociale, loisirs, ...) d'un PLU, qui doit trouver une cohérence nouvelle à l'existant, que celui-ci soit pour la commune centre, élaboré et examiné par le haut.

Daniel Blatrix

neant

Gérard BLANCHET
Commissaire Enquêteur



Le 28 mai 2021 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Blanchet Gérard déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant dix-neuf jours consécutifs,
du 10 mai 2021 au 28 mai 2021
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures

aux heures d'ouverture de la usine de Bouge en
Bresse -

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu deux lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 18 mai 2021 de M SERRESA Dion de l'aménagement
et des Services Technique - BP 90419 01012 Bouge en Bresse cedex

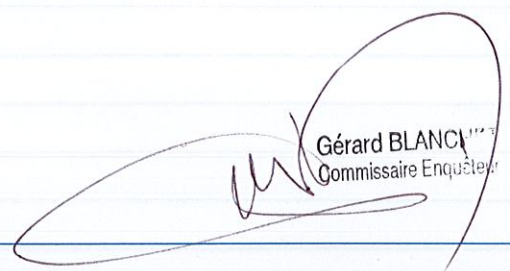
2 ^{note} lettre en date du 28 mai 2021 (16^h31) de M^{me} BLATRIX Daniel

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Gérard BLANCHET
Commissaire Enquêteur